

UFF ACTIONS EUROPE

ÉVOLUTIF

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 28 février 2025

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4	4
Autres informations.....	16
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF ».....	18
Rapport certifié du commissaire aux comptes	28
Annexe SFDR 8	85
• Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
• Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Évolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
• Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 28 février 2025	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros.
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP – 14000039.
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Gestionnaire financier par délégation : DNCA FINANCE

Société de gestion d'OPC agréée par l'Autorité des marchés financiers le 18 Août 2000
Siège social : 19, Place Vendôme - 75001 PARIS - FRANCE
Adresse postale : 19, Place Vendôme - 75001 PARIS - FRANCE

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros.
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722.
Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros.
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS représenté par Nicolas BENARD

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0011365873 : UFF Actions Europe Evolutif part M
- FR001400PEV5 : UFF Actions Europe Evolutif part A
- FR001400OY81 : UFF Actions Europe Evolutif part N

FONDS NOURRICIERS : Non

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

- Part M : capitalisation et /ou distribution
- Part A : capitalisation
- Part N : capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite suivant : 50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% €STR. Cet objectif de gestion est visé en combinant des critères d'analyse financière et extra-financière relatifs à la responsabilité d'entreprise et à la contribution à la transition durable, de concert avec une volatilité annuelle de 10% dans des conditions normales de gestion sur la durée de placement recommandée. Afin de respecter la réglementation applicable au PEA, le fonds investira sur les marchés actions des pays membres de l'Union Européenne à hauteur de 75% de son actif net minimum. Le FCP a la faculté de couvrir entièrement son exposition aux marchés actions à travers l'utilisation d'instruments dérivés.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Fonds n'est ni indiciel, ni à référence indicielle et l'indicateur de référence est donné comme élément de comparaison a posteriori car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché. L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'indicateur composite 50% Eurostoxx 50 Net return + 50 % €STR.

L'€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). Ce dernier est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

L'indice Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés européens.

L'indice Eurostoxx 50 Net return est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes et coupons réinvestis.

L'indice Eurostoxx 50 est administré par Euronext et est disponible sur le site : www.euronext.com

L'indice de référence n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en trois étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10) dans le modèle propriétaire ESG du délégataire de la gestion financière) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion,
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Description de l'approche extra-financière

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

L'univers d'investissement de départ est composé de valeurs européennes des valeurs du FTSE Europe All Caps ainsi que des valeurs identifiées par la société de gestion sur la base d'une analyse financière et extra-financière et répondant à la stratégie d'investissement du fonds. La part représentée par les valeurs hors indice sera inférieure à 10% et celles-ci devront disposer d'une note ESG supérieure aux seuils fixés dans le cadre de la méthodologie. L'analyse extra-financière est menée sur les valeurs sélectionnées au sein de cet univers d'investissement.

De cet univers d'investissement initial, sont exclues les valeurs en portefeuille en tenant compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise basée sur un modèle propriétaire d'analyse extra-financière. L'utilisation de cet outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de l'équipe de gestion de la Société de Gestion.

Sont par ailleurs exclues les valeurs faisant l'objet de controverses ou de violations sévères (exemples : entités enfreignant gravement les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) tels que les droits de l'homme ou la lutte contre la corruption), selon l'analyse interne menée par la société de gestion, ainsi que les valeurs exclues de fait en vertu de la politique d'exclusion stricte des armes controversées disponible dans la rubrique ISR sur le site internet du délégataire de la gestion financière (www.dnca-investments.com).

L'équipe de gestion implémente une approche « best in universe » visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité. Cette approche est basée sur une sélection de titres tenant compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'Entreprise basée sur les critères ESG.

La Responsabilité d'Entreprise est un vivier d'informations pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité. La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- Responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- Responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- Responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Chaque thème est pondéré en fonction du secteur de l'entreprise et une analyse des controverses vient modérer cette note. Le critère Responsabilité d'Entreprise constitue le filtre d'analyse d'extra-financière et est excluant pour les sociétés dont la notation est inférieure à 2 sur 10.

L'analyse extra-financière mise en œuvre au moyen du modèle propriétaire porte sur 90% au moins de l'actif net du fonds au travers du filtre d'analyse extra-financière de la Responsabilité d'Entreprise reprenant les critères ESG et aboutit à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20% et permet de définir l'univers « Responsable ».

Limites méthodologiques : Le processus d'investissement s'appuie sur une recherche qualitative et quantitative qui se fonde uniquement sur les données brutes publiées par les entreprises. Ainsi, une première limite consiste en la fiabilité des données publiées qui reposent sur crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises.

Par ailleurs, concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en œuvre pour écarter de la gestion les entreprises controversées ou à risque de controverses. Néanmoins une limite tient à l'impossibilité de prévenir l'ensemble des controverses et donc d'afficher un risque nul sur ce point.

Enfin, l'approche ISR retenue pourra induire des biais sectoriels par rapport à l'indice de référence. A la date de publication du prospectus, le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Description de l'approche financière :

Le FCP est éligible au PEA. A cet effet, le portefeuille est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) et en titres éligibles au PEA.

Dans la limite de 25% de l'actif net, le fonds peut également investir dans des produits de taux, directement ou via des OPC.

Le fonds peut également intervenir sur les marchés des devises et ce dans un but de couvrir les investissements réalisés hors de la zone euro, soit ceux concernant notamment la Suisse, le Royaume-Uni ou la Scandinavie. Le risque de change hors euro ne représentera pas plus de 20% de l'actif net.

Pour atteindre son objectif, le fonds applique une stratégie d'investissement s'appuyant sur deux moteurs :

- Le premier de type long-couvert qui vise à sélectionner des valeurs susceptibles de performer par rapport au marché actions ou par rapport à leur secteur d'activité. Le modèle de sélection des valeurs repose sur l'analyse financière fondamentale. La sensibilité du portefeuille au risque action est réduite en couvrant les positions longues par des indices de marché ou sectoriels.
- Le second sur le choix d'une exposition à la direction des marchés actions qui sera comprise dans une fourchette entre 0 et 100%, avec une exposition moyenne aux alentours de 50% de l'actif net du portefeuille, tout en respectant un objectif de volatilité annuelle fixé à 10%.

La connaissance des sociétés et leurs niveaux de valorisation sont au cœur des décisions d'investissement.

L'essentiel de la performance est basé sur deux piliers :

- La capacité du gérant à faire les bons choix d'investissement par rapport à l'évolution des marchés,
- La capacité du gérant à sélectionner les titres présentant les caractéristiques à même de surperformer leurs indices de marché ou leurs indices sectoriels.

Plus précisément, la stratégie d'investissement du fonds repose sur les éléments suivants :

- La capacité du gérant à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice de marché : Pour atteindre cet objectif, les gérants achètent des titres susceptibles de surperformance et vendent simultanément un contrat à terme sur l'indice de marché. La performance découlera de la différence de performance entre le titre acheté et l'indice vendu.
- La capacité du gérant à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice sectoriel ou un autre secteur associé : Pour atteindre cet objectif, les gérants achètent des titres susceptibles de surperformer leur secteur d'activité ou un secteur associé et vendent simultanément un contrat à terme sur l'indice sectoriel via des futures et/ou des CFD. La performance découlera de la différence de performance entre le titre acheté et le contrat à terme de l'indice sectoriel ou associé vendu.
- Si le gérant a une conviction quant à la direction du marché ou d'un secteur, il peut décider de ne pas couvrir certaines positions longues ce qui peut conduire à une exposition nette évoluant de 0% (couverture par des contrats à terme sur indices ou sur secteurs) à 100% (pas de couverture).

Les couvertures sont réalisées via des contrats à terme sur indices et des contrats à terme sur secteurs (intégrés ou non dans un CFD – *Contract for Difference* – ou un DPS – *Dynamic Portfolio Swap* -).

Le recours à des instruments dérivés ne conduira pas à une surexposition du portefeuille.

La valeur ajoutée est partagée entre différentes parties prenantes (actionnaires et prêteurs, salariés et dirigeants, Etat et entreprise elle-même). Ce partage connaît des évolutions importantes sur le long terme et représente un enjeu économique et social important. A travers sa stratégie d'investissement discrétionnaire, active et responsable (selon l'appréciation de l'équipe de gestion du fonds), le FCP recherche et sélectionne des sociétés dont le partage de la valeur ajoutée semble pérenne et équitable pour l'ensemble des parties et veille à son équilibre. Cependant, cet équilibre peut être ponctuellement remis en cause, notamment lors de grands chocs exogènes (crise économique, financière, sanitaire ou sociale). A long terme, une répartition équitable de la valeur ajoutée doit permettre aux entreprises de faire croître leur création de richesse et d'avoir notamment une politique de distribution des dividendes régulière.

Enfin, s'agissant de la politique d'investissement et de désinvestissement, celle-ci est liée aux critères énoncés précédemment. Par exemple, le poids d'une valeur en portefeuille va progressivement diminuer au fur et à mesure de son appréciation sur les marchés. D'autre part, toute modification de la note de Responsabilité d'Entreprise conduisant à une dégradation en risque (note inférieure à 2 sur 10 dans la gamme ISR Responsable) implique un désinvestissement de la valeur en portefeuille. Ce désinvestissement doit être réalisé sans délai dans les meilleures conditions de marché. De même en cas de controverse majeure.

Politique d'engagement actionnarial et politique de vote

Fondé sur la conviction que l'amélioration des pratiques des entreprises sélectionnées par l'équipe de gestion contribue à protéger la valeur des investissements, l'équipe de gestion a formalisé une démarche de dialogue et d'engagement visant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG (Responsabilité d'Entreprise et Transition Durable) des entreprises dans lesquelles le FCP investit. La démarche d'engagement s'appuie sur un dialogue continu avec les émetteurs et le suivi des engagements pris et des résultats obtenus dans le modèle propriétaire d'analyse ESG de DNCA Finance. Le dialogue avec la direction des entreprises et les visites de sites constituent le cœur de cette démarche visant à encourager de meilleures pratiques et plus généralement une meilleure transparence sur les enjeux ESG.

Ainsi, l'équipe de gestion cible des sociétés qui, selon sa propre analyse, sont de qualité, financière et extra-financière, synonymes de résilience (capacité de la société à résister à un environnement adverse et difficile) et de récurrence (capacité de la société à garantir un retour à l'actionnaire pérenne).

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion (www.dnca-investments.com).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce fonds pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE du FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé directement et/ou par le biais des OPC détenus baissent, la valeur liquidative baissera. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100% aux actions.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

- **Risque de perte en capital**
La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs ou des OPCVM. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs ou les OPCVM les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.
- **Risque de taux**
Une partie du portefeuille peut être investie en produits de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque de crédit**
Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.
- **Risque de change**
Étant donné que le FCP peut investir dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.
Le FCP pourra par ailleurs être exposé jusqu'à 20% de son actif net au risque de change.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**
Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés par l'utilisation d'instruments dérivés au-delà de son actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**
La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque lié à la détention de titres spéculatifs**
Le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure à BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.
- **Risque de contrepartie**
La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de liquidité**

Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA.

Les actions (dont des droits de souscription et des bons de souscription) en portefeuille sont des actions émises principalement par des sociétés ayant leur siège en Europe (dont l'Espace Économique Européen et la Suisse), de toute capitalisation dont la sélection repose sur la stratégie d'investissement menée par le gérant.

Dans la limite de 5% de l'actif net, le fonds pourra être exposé à des titres de sociétés de capitalisation dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros.

La répartition des secteurs peut varier à tout moment selon les anticipations du gérant.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP s'autorise à être exposé en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euros ou dans une autre devise, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marchés, notamment :

- Des emprunts émis ou garantis par un État membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un État membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne, ou partie à l'accord sur l'Espace économique européenne, ou de titres émis par la CADES, d'échéance moyenne.
- Des obligations foncières,
- Des emprunts du secteur public ou semi-public,
- Des emprunts du secteur privé,
- Des titres de créances négociables : titres négociables à court terme (anciennement certificats de dépôt et billets de trésorerie.

Les titres spéculatifs ou non notés (c'est-à-dire de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's par exemple) pourront néanmoins représenter 20% de l'actif du fonds. Étant précisé que la société de gestion ne recourt pas systématiquement et mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation et procède à sa propre analyse.

Dans la limite de 25% de l'actif net, le fonds peut également investir dans des produits de taux, directement ou via des OPC.

La sensibilité de la poche « taux » du FCP est comprise entre 0 et +1.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions.

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Trackers et Exchange Traded Funds

Le fonds peut détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des OPCVM français ou européens relevant de la directive 2009/65/CE (dont des ETF) et des Fonds d'Investissement à Vocation Générale destiné à des investisseurs non professionnels et répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par DNCA Finance.

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Nature des marchés d'intervention :

Le fonds peut investir sur des instruments financiers à terme (des contrats à terme fermes ou conditionnels en relation avec les risques exposés dans la stratégie de gestion) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré simples pour réaliser son objectif de gestion.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Risque action
- Risque de change.

Nature des interventions

Le gérant peut prendre des positions sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action et à titre de couverture du risque de change, sans recherche de surexposition du portefeuille.

Nature des instruments utilisés

Le fonds investira soit dans des contrats à terme (Futures) soit directement via des CFD (« Contract for Differences ») ou DPS (« Dynamic Portfolio Swaps ») et/ou autres formes de swaps portant sur des sous-jacents « actions ».

Le fonds ne recourra pas à des instruments financiers complexes ou non cotés exigeant une méthode de calcul du risque via la méthode du calcul de la valeur en risque (VAR).

Le gérant n'utilise pas de TRS (Total return swaps).

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Afin de procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscription et de rachat sur le FCP,
- Afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment aux classes « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Nature des marchés d'intervention : le FCP peut intervenir dans des titres intégrant des dérivés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré simple.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Risque action
- Risque de change.

Nature des interventions

Le gérant peut prendre des positions, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action et/ou risque de change, sans recherche de surexposition du portefeuille.

Nature des instruments utilisés

- Obligations convertibles,
- EMTN simples, warrants,
- certificats cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

➤ **Les dépôts et emprunts d'espèces**

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le fonds peut avoir recours à des dépôts et à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion et la trésorerie du fonds. Ce type d'instruments est néanmoins utilisé de manière accessoire.

Dépôts : le fonds peut utiliser les dépôts dans la limite de 10% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit. La durée des dépôts ne peut pas être supérieure à un an.

Emprunts d'espèces : les emprunts en espèces ne peuvent pas représenter plus de 10% de l'actif net et servant, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant

CHANGEMENTS INTERVENUS

1^{er} juillet 2024 :

- Absorption du fonds nourricier UFF Actions Europe Evolutif A par la part A du fonds maître Europe Evolutif M créée à cet effet.

2 septembre 2024

- Création de la part N.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 194 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1243 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 263 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,86 % TTC maximum Part A : 3,26% TTC maximum Part N : 2,22% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 35,88 euros TTC selon la transaction
Commissions de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance positive nette de tout frais au-delà de l'indicateur de référence : 50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% €STR

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.

Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

* Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).

- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er mars 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1er mars N-1 au 28 février N de chaque année).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Païement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)

2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 28/02/2054 est de

Pour la part M : 4,17%

Pour la part A : 3,30%

Pour la part N : 2,26%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

DNCA Finance a retenu une approche multicritères pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse.

Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments.

Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion :

www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- Part M : capitalisation et /ou distribution
- Part A : capitalisation
- Part N : capitalisation.

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par la Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPATIBILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« EUROPE EVOLUTIF M »

LE RAPPORT DE GESTION DE DNCA

MARS 2024 – FIN FEVRIER 2025

Mars 2024

La dynamique haussière des marchés s'est prolongée avec gain mensuel de +4.09% pour l'Eurostoxx 50 de +3.64% pour le S&P500 et de +2.13% pour le Nasdaq. La performance du mois de mars a été principalement attribuée au rebond des secteurs « value » avec un MSCI ValueEurope en hausse de +4.27%. Celle-ci a été alimentée par le secteur bancaire (+9.06% sur fond de hausse des taux obligataires et annonce d'un rachat d'actions de 1.055 mds€ de la part de BNP Paribas), le secteur pétrole et gaz (+6.26% du fait des tensions géopolitiques au Moyen-Orient). Enfin les secteurs les plus en retard tels que l'immobilier (+7.42%), la distribution (+14.17%) et les ressources de base (+5.72%) ont été des contributeurs positifs à l'inverse du secteur technologique (+0.63%) et de la consommation (-0.29% lesté par les avertissements sur résultats de Kering et Hugo Boss, ainsi que les publications mitigées de Nike et Lululemon aux Etats-Unis). Enfin, Le profit warning de Siemens, notamment dû au déstockage en Chine concernant son segment Digital Industries a impacté une partie du secteur industriel. Coté macro-économie, les indicateurs sont restés robustes aux Etats-Unis validant la récente révision en hausse des anticipations de croissance du PIB 2024 à 2.4% (contre 1.4%). Concernant les banques centrales, J.Powell a déclaré que le scénario de 3 baisses de taux en 2024 était globalement inchangé et ce, malgré les derniers chiffres élevés d'inflation ayant surpris à la hausse pour le deuxième mois consécutif (l'IPC global passant de 3,1 % à 3,2 %, l'indice de base en légère baisse de 3,9 % à 3,8 %). Dans la zone euro, la BCE a de nouveau revu à la baisse ses prévisions d'inflation (à 2,3 % en 2024, 2% en 2025 et 1,9% pour 2026) et de croissance du PIB (0,6 % cette année, contre 0,8 %). La reprise est toujours attendue pour 2025 et 2026 sous l'impulsion de la reprise de l'investissement et de la consommation des ménages. Dans ce contexte toujours favorable aux actifs risqués, Europe Evolutif M enregistre une hausse de +2,15% contre +2,3% pour son indice de référence. Stellantis (50bp), Novo Nordisk (47bp), Airbus (38bp) et Unicredit (37bp) ont été les 4 principaux contributeurs alors que Cap Gemini (13bp) , STM (11bp), GTT (9bp) et Sopra (8bp) ont été nos 4 principaux détracteurs. Nous avons réhaussé notre exposition aux financières via des achats en BBVA, BNP Paribas et des renforcements sur nos assureurs (Axa, Allianz) et réassureur (Munich Re). Nous avons également profité du placement de la part d'Engie en titres GTT à 137€ pour initier une position. Ces achats ont été principalement financés par des ventes en LVMH, l'Oréal, Siemens et Schneider. L'exposition nette aux actions demeure stable à 63,6%.

Avril 2024

La dynamique haussière des marchés s'est prolongée avec gain mensuel de +4.09% pour l'Eurostoxx 50 de +3.64% pour le S&P500 et de +2.13% pour le Nasdaq.

La performance du mois de mars a été principalement attribuée au rebond des secteurs « value » avec un MSCI Value Europe en hausse de +4.27%.

Celle-ci a été alimentée par le secteur bancaire (+9.06% sur fond de hausse des taux obligataires et annonce d'un rachat d'actions de 1.055 mds€ de la part de BNP Paribas), le secteur pétrole et gaz (+6.26% du fait des tensions géopolitiques au Moyen-Orient).

Enfin les secteurs les plus en retard tels que l'immobilier (+7.42%), la distribution (+14.17%) et les ressources de base (+5.72%) ont été des contributeurs positifs à l'inverse du secteur technologique (+0.63%) et de la consommation (-0.29% lesté par les avertissements sur résultats de Kering et

Hugo Boss, ainsi que les publications mitigées de Nike et Lululemon aux Etats-Unis).

Enfin, Le profit warning de Siemens, notamment dû au déstockage en Chine concernant son segment Digital Industries a impacté une partie du secteur industriel.

Coté macro-économie, les indicateurs sont restés robustes aux Etats-Unis validant la récente révision en hausse des anticipations de croissance du PIB 2024 à 2.4% (contre 1.4%).

Concernant les banques centrales, J.Powell a déclaré que le scénario de 3 baisses de taux en 2024 était globalement inchangé et ce, malgré les derniers chiffres élevés d'inflation ayant surpris à la hausse pour le deuxième mois consécutif (l'IPC global passant de 3,1 % à 3,2 %, l'indice de base en légère baisse de 3,9 % à 3,8 %).

Dans la zone euro, la BCE a de nouveau revu à la baisse ses prévisions d'inflation (à 2,3 % en 2024, 2% en 2025 et 1,9% pour 2026) et de croissance du PIB (0,6 % cette année, contre 0,8 %). La reprise est toujours attendue pour 2025 et 2026 sous l'impulsion de la reprise de l'investissement et de la consommation des ménages. Dans ce contexte toujours favorable aux actifs risqués, Europe Evolutif M enregistre une hausse de +2,15% contre +2,3% pour son indice de référence. Stellantis (50bp), Novo Nordisk (47bp), Airbus (38bp) et Unicredit (37bp) ont été les 4 principaux contributeurs alors que Cap Gemini (13bp) , STM (11bp), GTT (9bp) et Sopra (8bp) ont été nos 4 principaux détracteurs. Nous avons réhaussé notre exposition aux financières via des achats en BBVA, BNP Paribas et des renforcements sur nos assureurs (Axa, Allianz) et réassureur (Munich Re). Nous avons également profité du placement de la part d'Engie en titres GTT à 137€ pour initier une position. Ces achats ont été principalement financés par des ventes en LVMH, l'Oréal, Siemens et Schneider. L'exposition nette aux actions demeure stable à 63,6%.

Mai 2024

Sous l'impulsion des publications des entreprises rassurantes et l'espoir d'une baisse rapide des taux en Europe, les marchés ont repris leur marche en avant avec des hausses de 2.63% pour le stoxx600, 4.80% pour le S&P500 et 6.28% pour le Nasdaq, bien aidé par l'excellente publication de Nvidia. La qualité des publications s'est reflétée dans les performances boursières des secteurs ayant le mieux publiés : on retrouve ainsi les services financiers (+6.83%), les télécoms (+5.57%), les valeurs industrielles (+4.38%) (dont Alstom à +28.24%) et les matériaux de construction (St Gobain +7.9%). Seuls deux secteurs finissent dans le rouge : l'Energie (- 0.95%) et le secteur automobile (-2.72%). Au global, le consensus a légèrement relevé ses attentes et prévoit désormais pour l'Europe une croissance de bpa de 4.5% (+20 pb) en 2024 et de 10.5% en 2025 pour le stoxx600 et +7.31% en 2024 et +13% en 2025 pour le S&P500. Coté macro-économique, les investisseurs se sont focalisés sur les discours des banquiers centraux. La FED, tout en excluant une hausse des taux, devrait rester patiente et dépendante des données économiques, J.Powell ne dévient pas de son verbatim « higher for longer » vu le niveau d'inflation core à +3.6% en avril. A ce jour, le consensus anticipe une première baisse des taux en novembre aux Etats-Unis et de manière plus consensuelle, la BCE devrait très probablement agir dès le 6 juin avec une baisse de 25pb (l'inflation étant stabilisée autour de +2.6% en avril), suivie par la BoE en août. Dans ce contexte, Europe Evolutif M enregistre une hausse 1,74% contre 1,23% pour son indice de référence. Les 3 principaux contributeurs du portefeuille ont été Saint Gobain, BNP Paribas et ASML alors que nos 3 principaux détracteurs ont été LVMH, TotalEnergies et Stellantis. Nous avons réhaussé l'exposition nette aux actions à 66,5% en rachetant une partie de nos positions à la vente sur les futures Eurostoxx50 et CAC40. À la suite des publications, nous avons soldé nos positions en NKT (valorisation élevée), et nous avons allégé CAP Gemini en fin de mois à la suite de la mauvaise publication de Salesforce aux Etats-Unis. Nous avons introduit deux valeurs « values » qui nous semblent injustement valorisées : Alstom et Renault.

Juin 2024

Le mois de juin aura été marqué par les élections européennes et par la dissolution qui s'en est suivie en France. Malgré la 1ère baisse de taux de 25bp de la BCE, les marchés Européens (Eurostoxx50 -

1.80% et surtout le CAC à -6.42%) ont logiquement été sanctionnés par le retour de l'incertitude politique contrairement à des marchés américains (S&P +3.47%) soutenus par une pression inflationniste plus faible et par un solide momentum sur les valeurs technologiques (Nasdaq +6.18% avec Nvidia +12.69%, Microsoft +7.67%, Meta +8%). À la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, la prime de risque sur les valeurs françaises devrait rester plus élevée et ce, quel que soit le résultat du 2nd tour des législatives. Nous avons ainsi réduit notre exposition aux valeurs françaises en arbitrants nos lignes en BNPP vers ING et Unicredit, en soldant nos titres Axa pour renforcer nos positions en Allianz et Munich Re, et enfin en vendant une partie de nos TotalEnergies vers l'anglo-néerlandais Shell. Nous avons également soldé nos titres Airbus à la suite de son profit warning : le groupe ayant abaissé ses prévisions afin d'intégrer des charges de 900m€ dans la division spatiale ainsi qu'une baisse d'environ de moitié de la croissance des livraisons. Enfin, nous avons allégé l'Oréal après des commentaires prudents de la part de son CEO concernant un marché chinois toujours en baisse au T2 et un marché global attendu en croissance de +4-5% contre +5% précédemment. Après nos différents arbitrages l'exposition aux actions s'élève à 63,6% avec une légère surpondération sur les valeurs de croissance. A ce stade, nous continuons de privilégier le scénario « Boucles d'or », caractérisé par une croissance économique résiliente (0.9% Europe et 2.1% aux Etats-Unis en 2024 et respectivement 1.6% et 1.9% en 2025), une inflation contenue (2.3% en 2024 et 2% en 2025 en Europe) avec une trajectoire des taux directeurs de la FED et la BCE en baisse dans les 18 prochains mois. Dans ce contexte, Actions Europe Evolutif enregistre une performance mensuelle de -1,73% (7,03% depuis le début de l'année) contre -0,7% (6,19% depuis le début de l'année) pour son indice de référence. Les 3 principaux contributeurs à la performance du portefeuille ont été ASML, Novo Nordisk et SAP alors que nos 3 principaux détracteurs ont été Kering, Vinci et Airbus.

Juillet 2024

Les marchés clôturent le mois de juillet en légère hausse avec le Stoxx 600 à +1.32% soutenu par les secteurs de la distribution (+6.3%), de la construction (+6.2%), des banques (+5.6%) et des utilities (+5.6%) tandis que la technologie (-6%), les ressources de bases (-4.8%) et l'auto (-4%) ont sous-performé. Néanmoins, les marchés ont terminé le mois sur un fort regain de volatilité sous l'impulsion de résultats trimestriels mitigés, du risque de ralentissement de l'économie mondiale impactée par la faiblesse de la consommation et du dénouement du « carry trade » sur le Yen. Du côté des banques centrales, la BCE et la FED ont opté pour le statu quo même si l'évolution de l'inflation a montré des signes d'amélioration. Cependant, le rebond du chômage aux US (de 3.4% en avril 2023 à 4.1% en juin 2024) a amené la FED à se déclarer attentive aux risques portant sur cette partie de son mandat pour la première fois depuis début 2022. J. Powell a ainsi déclaré qu'une baisse de taux pourrait intervenir dès la réunion de septembre. La Banque du Japon a pour la deuxième fois de l'année monté ses taux alimentant le scepticisme du marché quant à ce relèvement tardif à contrecourant des banques centrales mondiales. A fin juillet, les marchés anticipent au moins 2 baisses de taux sur le reste de l'année de la part de la BCE et de la Fed. Côté micro-économie, La saison des publications a confirmé le ralentissement de l'activité. Le secteur du luxe a été pénalisé par des déceptions aux US et par les difficultés persistantes sur le marché chinois depuis plusieurs trimestres. LVMH (-8.5%) a déçu avec des résultats inférieurs aux attentes. Seul Hermès a résisté avec croissance organique de son CA de 13,3% au T2 alors que la demande pour les sacs à main reste résiliente. Le secteur Technologique (-6.05%) affiche la pire performance du Stoxx 600 après des commentaires contrastés sur les investissements et la monétisation dans l'Intelligence Artificielle dans un contexte de tensions renforcées entre les Etats-Unis et la Chine. Le secteur a été pénalisé par ASML (-11.8%) et STMicroelectronics (-17.0%) sanctionné après un warning sur ses guidances FY24. Le secteur automobile (-3.97%) continue de souffrir du sentiment général négatif sur la capacité des constructeurs européens à concurrencer leurs homologues chinois dans un environnement réglementaire instable. Le secteur est pénalisé par Stellantis (-16.6%) (résultats décevants, faisant état d'un EBIT inférieur au consensus d'un faible FCF). Le secteur de la construction (+6.2%) affiche une performance solide bien

aidé par les publications rassurantes de Saint Gobain, Vinci et Schneider Electric (relèvement des perspectives pour 2024) Dans ce contexte volatile, nous avons abaissé l'exposition aux actions à 67% avec une approche « blend » en allégeant les secteurs les plus cycliques comme les semi-conducteurs (STM, ASML et ASM), l'automobile (Stellantis) et le luxe (LVMH) au profit de secteurs plus défensifs tels que la pharmacie (achat Sanofi), le secteur télécom (achat Deutsche Telekom) et le secteur financier. Dans ce contexte, le portefeuille enregistre une performance de -0,95% contre 0,03% pour son indice de référence. Les 3 principaux contributeurs du portefeuille ont été CRH, St Gobain et Lonza alors que les 3 principaux détracteurs ont été NovoNordisk, Asml et Stellantis.

Août 2024

Le mois d'août a été marqué par une volatilité importante sur les marchés financiers, particulièrement en début de mois. Entre le 31 juillet et le 6 août, le Nasdaq a chuté de 8%, l'Eurostoxx 50 de 6%, le CAC 40 de 5%, et l'indice Nikkei a connu une baisse historique de 12% en une seule journée, effaçant ainsi tous les gains réalisés depuis le début de l'année et enregistrant sa pire performance journalière depuis 1987. Trois événements majeurs ont contribué à cette agitation. Premièrement, le 31 juillet, la Banque du Japon a mis fin à des années de politique de taux négatifs en relevant son taux directeur, ce qui a entraîné une appréciation du yen. Le même jour, le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (FOMC) a décidé de maintenir son taux directeur inchangé, adoptant un discours moins accommodant qu'espéré par les marchés. Enfin, le 2 août, la publication des chiffres de l'emploi aux États-Unis a révélé une hausse du taux de chômage plus que prévu en juillet à 4,3%, le niveau le plus élevé depuis octobre 2021, alimentant les craintes d'une récession due à un resserrement monétaire prolongé. Cependant, les marchés ont retrouvé une certaine stabilité quelques jours plus tard, grâce à des indicateurs économiques plus positifs. Le nombre d'inscriptions au chômage a reculé, avec 233 000 nouvelles inscriptions lors de la semaine du 3 août, un chiffre inférieur aux attentes des économistes. Ces données ont apaisé les craintes d'une récession imminente, indiquant que l'économie américaine reste robuste. En conséquence, les marchés se sont redressés : l'indice Nikkei a rebondi de 10% le 6 août, tandis que la bourse de New York a effacé toutes ses pertes depuis le 8 août et les bourses européennes ont, pour leur part, retrouvé une certaine stabilité. Le 23 août, lors du symposium de Jackson Hole, Jerome Powell a tenu un discours plus accommodant, signalant la nécessité d'ajuster la politique monétaire. Les économistes anticipent une baisse des taux de 25 points de base en septembre, bien que cette décision reste conditionnée aux chiffres de l'emploi du mois d'août, qui seront publiés le 6 septembre. La performance de UFF Actions Europe Evolutif a été de 0,74% sur le mois d'août. Ferrari a été le contributeur positif le plus important. La société a confirmé son statut de valeur refuge avec une belle performance boursière au mois d'août (17,6%). La société a publié des résultats solides, 7% au-dessus des attentes d'EBIT et une marge record de près de 30%. Ferrari a bénéficié d'expéditions plus fortes, d'un mix géographique plus favorable et de davantage de personnalisation, lui permettant ainsi de relever ses prévisions annuelles. Par conséquent, Ferrari franchit les 80Mds€ de capitalisation boursière. Malgré un marché de l'appareil fragile et une demande qui tarde à rebondir, Inditex continue à délivrer une croissance à deux chiffres et à surperformer son principal concurrent européen, H&M, de 30% depuis le début de l'année et ceci grâce à son agilité, sa flexibilité et son innovation. Allianz a poursuivi sa dynamique de forte croissance des revenus grâce notamment à l'impact favorable des fortes hausses tarifaires et une hausse des volumes. Le groupe continue de démontrer sa résilience et sa diversification à des niveaux de multiples qui restent faibles au regard des perspectives de croissance et de rentabilité et du niveau attractif de retour de capital aux actionnaires. Du côté des détracteurs, ASML a été impacté, tout comme le reste des valeurs technologiques mondiales, par les résultats d'Intel ainsi que par les mouvements de baisse sur les marchés au début du mois. Novo Nordisk a, pour sa part, impacté négativement la performance pour des raisons opérationnelles. La société a publié des résultats globalement en ligne mais le mix produit a déçu. En effet, les ventes d'Ozempic sont légèrement en deçà des attentes tout comme Wegovy et

la franchise obésité se révèle aussi en dessous des attentes. Notre exposition aux actions est passée à 69,5%.

Septembre 2024

Après un début de mois volatile sur fond d'inquiétudes quant à la vigueur de l'économie américaine (contraction de la production, de l'emploi et des nouvelles commandes au août), les marchés actions se sont repris grâce au pivot de la Fed (avec une baisse franche de 50pb) et au plan de relance chinois inattendu (assouplissement monétaire, soutien au marché immobilier et soutien aux marchés de capitaux). Sur le mois le S&P 500 progresse de 2%, le Nasdaq de 2,7% et le Stoxx 600 est en modeste baisse de -0,4%. Les indices boursiers chinois ont flambé (depuis des points très bas) : +17,5% pour le Hang Sen et +12% pour le CSI 300. Les valeurs cycliques (+1,7%) ont logiquement surperformé les défensives (-3,4%) tandis que les secteurs exposés à la Chine comme le luxe (+12%), les ressources de base (+9.8%) et l'auto (+4%) ont fortement progressé. Dans la zone euro, la BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement avec une baisse de taux de 25 bps dans un contexte de stagnation de l'activité économique : la croissance devrait être quasi nulle en Allemagne et en hausse de 0,7% en zone Euro pour l'année. L'inflation est même repassée pour la première fois depuis l'été 2021 sous les 2%, ouvrant la voie à deux nouvelles baisses de taux de 25bps en octobre et en décembre. UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF enregistre une performance de -0,9% contre 0,64% pour son indice de référence. Les 3 principaux contributeurs du portefeuille ont été Inditex (à la suite de sa publication confirmant la trajectoire de croissance « double digit » qui se maintiendra au H2), Safran et Allianz. Nos 3 principaux détracteurs ont été Mercedes (warning et des nouvelles prévisions sur les marges de l'automobile 7,5- 8,5% vs 10-11 % entraînent une réduction de 20 % des BPA), Novo Nordisk (sur fond de risque de baisse des prix aux US) et Asml (nouvelles restrictions en Chine et baisse des guidances de son 1er client, Intel). Plusieurs événements devraient animer les marchés en octobre avec les élections US (historiquement les marchés progressent post élection, l'attentisme préélectoral ayant disparu), la géopolitique au Moyen-Orient et son impact sur les cours du pétrole, le budget français et son impact sur la fiscalité des entreprises et enfin la « golden week » chinoise qui permettra de constater si le « choc de confiance » souhaité par le gouvernement a fonctionné. Dans ce contexte, l'exposition nette aux actions est restée stable à 73,1%. Nous avons renforcé certains secteurs défensifs tels que les télécoms (Deutsche Telekom) et les utilities (Iberdrola) ainsi que des titres exposés à la reprise de l'économie chinoise tels que LVMH. A l'inverse, nous avons allégé la thématique anti-obésité avec une forte diminution de nos pondérations en Novo Nordisk ainsi que notre exposition au secteur automobile notamment avec les ventes de Stellantis et Renault.

Octobre 2024

Sous l'impulsion de publications de résultats mitigées, les marchés clôturent globalement en baisse avec le STOXX 600 à -3.35%, le S&P 500 à -0.5% et le Nasdaq -0.85%. Le secteur technologique enregistre la pire performance (-8.2%) avec les « warnings » d'ASML (-16.7%) et Capgemini (-17.9%). Le premier a publié un carnet de commandes en dessous des attentes (2.6Mds€ contre 5.4Mds€ attendus) et revue à la baisse de ses prévisions de revenus 2025. Le second a réduit son objectif de C.A pour 2024 après la baisse de ses ventes au T3. La société prévoit une baisse entre -2 et -2.4% de son C.A (contre -0.5 à 1.5%). Le secteur de la consommation (-8.1%) a été fortement pénalisé par le ralentissement en Chine avec notamment L'OREAL (-14.4%) (-6.5% de C.A dans le nord de l'Asie) et LVMH (-11.4%) (-16% de C.A en Asie hors Japon). Sur le plan économique, les craintes de récession aux Etats-Unis ont nettement diminué avec un rapport sur l'emploi solide en septembre montrant un net rebond des créations d'emploi. Dans le même temps, la croissance du PIB s'affiche à 2.8% sur le trimestre en rythme annualisé, grâce à la consommation des ménages (+3.7%) et l'investissement des entreprises. Cette vigueur de l'activité s'est reflétée dans les chiffres d'inflation : le « core » a légèrement rebondi de 3.2% à 3.3% sans pour autant remettre en cause le mouvement de désinflation. En zone Euro, le PIB ressort à +0.9% au T3 avec une inflation à +2% en octobre (contre +1.7% en

septembre) et un taux de chômage à 6.3%. En Chine, les données macro-économiques sont scrutées avec attention afin d'évaluer les premiers effets du biais accommodant pris par les autorités. La croissance au T3 semblerait avoir touché un point bas à 4.6% l'an (après 4.7% au T2) et les récentes données ont surpris à la hausse avec une accélération de la production industrielle et des ventes au détail. Côté banques centrales, le consensus n'attend qu'une baisse de 25bp en novembre de la part de la FED et 25bp pour la BCE en décembre. La suite de la trajectoire est plus incertaine avec les répercussions des élections américaines et la croissance toujours aussi atone en Europe. Dans un contexte de valorisations raisonnables (PE25e MSCI Monde à 17x et PE25e MSCI Europe à 13x) l'exposition nette aux actions est restée stable à 67, 3%. UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF enregistre une performance de -1,51% contre -1,53% pour son indice de référence. Les 3 principaux contributeurs du portefeuille ont été DEUTSCHE TELEKOM, SAP et ALSTOM et nos 3 principaux détracteurs ont été ASML, LVMH et L'OREAL. À la suite des publications, nous avons renforcé nos positions en Renault (seul constructeur européen ayant confirmé sa guidance) et SAP (publication solide avec une croissance de sa division cloud à +28% yoy). A l'inverse, nous avons allégé nos positions en Capgemini, ASML et Vinci.

Novembre 2024

Dans le sillage des élections américaines, les marchés ont enregistré une hausse marquée avec le S&P 500 à +5.73%, le Nasdaq +5.23% contre -1.57% pour le CAC40 (soit 7.40% de points d'écart avec le S&P500) et le Stoxx 600 en progression de +0.96%, lesté par les secteurs cycliques tels que la chimie (-4.60%) et automobile (-4.12%) mais profitant de la bonne performance du secteur technologique (+4.02%), telecom (+2.66%) et industriel (+2.63%). Mr Trump, renforcé par le contrôle du Sénat et de la Chambre des représentants par les républicains dispose d'un mandat fort qui a insufflé un élan de confiance supplémentaire aux agents économiques dans un contexte économique solide. La croissance du PIB s'élevant à +2.8% au T3, portée par la dépense de consommateurs (+3.5%, au plus haut de l'année) et l'investissement des entreprises. D'autre part, la Fed a baissé ses taux pour la deuxième fois consécutive de 25pb, amenant le taux directeur à 4,75%. Cette décision a été influencée par l'inflation globale qui semble se stabiliser à 2,6% y/y en novembre, tandis que l'inflation sous-jacente reste élevée à 3,3% y/y. Pour la suite, le consensus anticipe 25pb pour le 18 décembre, avec une majorité des sondés (58%) qui pense que la banque centrale US fera une pause en janvier. Dans la zone euro, la situation demeure plus contrastée avec des PMI au plus bas depuis dix mois. L'instabilité politique notamment française continue de peser sur le sentiment avec un CDS revenant sur des niveaux très élevés (celui de 2020) et le spread entre la France et l'Allemagne a atteint son niveau le plus élevé depuis 2012 (86bp). La France emprunte désormais nettement plus cher que l'Espagne (2,76%) et le Portugal (2,5%) et converge avec la Grèce (2.88%). Dans ce contexte, l'exposition nette aux actions est restée stable à 68,5%. Cependant, le marché européen dont les valorisations sont attractives (PE25 Stoxx600 à 13.5x et 3.60% rendement) pourrait bénéficier de certains catalyseurs en 2025 avec la croissance des salaires réels, les baisses de taux, un éventuel plan de relance en Allemagne et les effets devises devraient permettre en partie de compenser les droits de douane imposés par l'administration US. UFF Actions Europe Evolutif enregistre une hausse de 0,74% contre -0,03% pour son indice de référence. Les 3 principaux contributeurs du portefeuille sont ASML, Publicis et SAP alors que nos 3 principaux détracteurs sont Sanofi Unicredit et Air Liquide. Nous avons également profité de deux placements avec des décotes attractives (6 et 7%) en Nexans et Galderma (soins dermatologiques et concurrent du Botox) pour renforcer nos deux positions. A l'inverse, nous avons allégé nos positions en Air Liquide et Lonza pour du fait de valorisations élevées.

Décembre 2024

L'année 2024 a été rythmée par le dynamisme de l'économie américaine ((PIB T2 +3%, PIB T3 +3,1 % yoy) entraînant une collecte record de +600 Md\$ et un écart de valorisation historique par rapport au reste du monde amplifié par l'élection de Mr. Trump. Le reste du monde a été pénalisé par la

stagnation de l'économie européenne, le ralentissement de la consommation en Chine et par des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine. Le contexte géopolitique mondial s'est naturellement reflété dans la performance des indices. Le S&P a progressé de +23% (la moitié de la hausse s'expliquant par 5 titres : Nvidia (21% de la hausse du S&P avec plus de 2,000 milliards USD de capitalisation boursière supplémentaire) Apple, Amazon, Google et Broadcom. L'engouement pour l'IA a été le principal moteur de performance (semiconducteurs +90% et Nasdaq +29%) et la dérèglementation promise par Mr Trump a également dopé les secteurs financiers (JPM +40.92%, Goldman +48.44%, American Express +58.42%). L'Europe affiche des performances plus modestes avec un MSCI Europe en hausse de 5.75% (+9.25% NR) grâce aux secteurs « value » et cycliques tels que les banques (+26%) et assurances (+18.2%), les matériaux de construction (Saint-Gobain +28.56%) et les Télécoms (Deutsche Telekom +37.65%). De fortes dispersions de performances sont à noter avec un CAC40 en baisse de -2.15% (+0.92% NR) lesté par l'instabilité politique et la sous-performance de la consommation discrétionnaire avec LVMH -13.27%, l'Oréal -24.14%, Kering -40.29%. A l'inverse, le DAX clôture en hausse de 18.85% soutenu par SAP à +69.41% et MTU +64.92% malgré un secteur automobile en baisse de 12.2%. Coté taux, le 10 ans US finit à 4.57% (+69bps soit -2% de performance sur l'année) et le bund termine l'année à 2.36% (+34bps). Le spread OAT-Bund s'est écarté sur un an de 30bps, passant de 53.7bps à 83bps. La France commence l'année avec un coût de financement équivalent à celui de la Grèce. UFF Actions Europe Evolutif termine l'année avec un taux d'investissement de 65,5%. Le fonds enregistre une hausse de 5,7% contre 7,55% pour son indice de référence. Les 4 principaux contributeurs annuels proviennent des secteurs cycliques et value avec CRH, Saint Gobain, Unicredit et Publicis. Nos 4 principaux détracteurs viennent du secteur automobile avec Stellantis et Mercedes, de la consommation discrétionnaire avec l'Oréal et des semi-conducteurs avec STMicroelectronics. En ce début d'année, nous serons attentifs aux premiers effets des « Trumponomics » sur l'inflation et sur la trajectoire des taux ainsi que sur leur impact sur le consommateur américain. En Europe, les élections allemandes et le vote du budget 2025 français devraient être les principaux catalyses à surveiller à court terme.

Janvier 2025

Une fois n'est pas coutume, les marchés européens ont surperformé le S&P (+2.70%) et le Nasdaq (+2.22%) avec une performance de +6.28% pour un Stoxx 600 porté par de solides publications dans le secteur du luxe (+10.79% avec Richemont, Burberry et Moncler en hausse de >20%), et par le secteur bancaire (+9.5%). Dow Jones (+5.0%) a affiché une bonne performance, bien aidé par le secteur financier après les publications solides de JPM (+10.98%) et Goldman (+9.37%). Les marchés américains, très dépendants du secteur technologique, doivent désormais intégrer une prime de risque sur l'impact du déploiement de l'IA du chinois Deepseek et son IA « low cost ». De plus, la trajectoire des taux directeurs (statut quo pour la Fed contre réduction de 25 bps de la part de la BCE) et l'action future de la FED sera en partie déterminée par les évolutions de l'inflation et de ses perspectives qui pourraient être « perturbées » par la volonté de Mr. Trump d'utiliser ses tarifs douaniers de manière unilatérale. En outre, la recherche de diversification via l'Europe dont les attentes et la valorisation (14x PE 12mois Stoxx600) sont faibles dans un contexte de positionnement « light » de la part des investisseurs aura donc été la tendance opportuniste de ce début d'année. Nous avons repondéré les valeurs européennes avec un biais domestique via des achats en Société Générale (valorisation excessivement basse à 0.35x TBV), Sanofi (pipeline prometteur et rerating possible), Amadeus (croissance du CA double digit en 2025) et Richemont (meilleure publication du secteur). UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF termine le mois avec un taux d'investissement de 73,6% et une exposition une équilibrée entre les styles « qualité croissance » et « value cycliques ». Le fonds enregistre une hausse de 4,61% contre 4,12% pour son indice de référence. Les 3 principaux contributeurs du portefeuille sont Hermes, SAP et Unicredit. Nos 3 principaux détracteurs sont Prosus, Alstom et Diageo.

Février 2025

Le mois de février a prolongé le rallye de janvier sur les marchés européens, avec une hausse de 3,27% du Stoxx 600, soutenue par plusieurs facteurs : Premièrement, l'Europe accélère son plan d'investissement dans l'IA, mené par la France, avec un investissement total de 109Mds€ sur les cinq prochaines années. Ensuite, les élections en Allemagne ont rassuré les marchés en évitant une montée en puissance de l'AFD, laissant entrevoir des hausses d'investissements dans l'énergie et la défense. Enfin, les données macroéconomiques indiquent une économie européenne bien orientée, bénéficiant notamment aux secteurs cycliques (banques, télécoms, industrie). En revanche, les marchés américains ont souffert tout d'abord de la sortie de l'IA du chinois DeepSeek en début de mois, suivie de la mise en place de tarifs douaniers sur le Canada, le Mexique et la Chine et enfin, de données macroéconomiques négatives. Tout cela entraîne une prudence des investisseurs vis-à-vis des marchés américains, avec un Nasdaq en baisse de 4%, et au contraire, une dynamique plus favorable aux actions européennes. Dans ce contexte, l'exposition aux actions s'élève à 77,5%. La performance mensuelle du fonds s'élève à 0,73% contre 1,83% pour son indicateur de référence. Parmi nos contributeurs positifs à la performance, la Société Générale a progressé de 13% ce mois-ci, grâce en partie à des résultats solides et supérieurs aux attentes, ainsi qu'à l'annonce d'un programme de rachat d'actions de 872M€. Le résultat net est en hausse de 69% par rapport à 2023, soutenu par une meilleure rentabilité en France au deuxième semestre ainsi qu'une bonne performance de la banque de détail et d'investissement. Toujours dans le secteur bancaire, Banco Santander, en hausse de 8% sur le mois, a également publié des résultats supérieurs aux attentes au quatrième trimestre et a annoncé un rachat d'actions de 10Mds€ sur les résultats de 2025 et 2026. La société attribue ces bons résultats au dynamisme de son activité sur ses principaux marchés, grâce notamment à l'arrivée de près de huit millions de nouveaux clients. Saint-Gobain a également été notre principal contributeur à la performance grâce notamment à des résultats solides et des messages positifs sur l'Europe, étant son plus grand marché (plus de 50% de son chiffre d'affaires). A l'inverse, ASML a été impacté par les discussions de restrictions américaines sur les semi-conducteurs à l'égard de la Chine et les valeurs d'électrification, notamment Schneider Electric, ont souffert de la publication d'une note citant que Microsoft aurait annulé des contrats « importants » de location de capacités de centres de données aux États-Unis. Publicis a de son côté été pénalisé par les résultats décevants de WPP ainsi que par des messages négatifs de Procter & Gamble concernant une réduction des dépenses en marketing. L'OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite suivant : 50% EURO STOXX 50 Net Return + 50% ESTR. Cet objectif de gestion est visé en combinant des critères d'analyse financière et extra-financière relatifs à la responsabilité d'entreprise et à la contribution à la transition durable de concert avec une volatilité annuelle de 10% dans des conditions normales de gestion sur la durée de placement recommandée. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) une sélection de l'univers basée sur une double approche financière et extra-financière, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'environnement et l'appétit du gérant pour le risque et (iii) la sélection des titres après une analyse fondamentale des émetteurs en tenant compte des critères ESG et de valorisation des instruments sélectionnés. Pour atteindre son objectif d'investissement, la stratégie d'investissement s'appuie sur une gestion discrétionnaire active.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 28 février 2025, le fonds a réalisé une performance de :

- Pour la part M +3,38% sur 12 mois, contre +9,31% pour son indice de référence.

Pour les parts A et N, pas de performances affichées car ces parts ont moins d'un an d'existence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

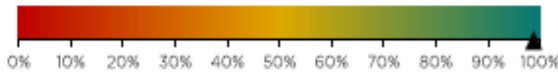
Principaux mouvements de EUROPE EVOLUTIF M

Achats	
Nom	Montant en €
FR0000120321/L'OREAL	8 151 461.71
ACN/60000000/FR0128142629	5 957 719.01
ACN/60000000/FR0128502277	5 954 153.02
ACN/60000000/FR0128228410	5 953 636.06
ACN/60000000/FR0127990374	5 942 744.95
ACN/60000000/FR0128348986	5 933 555.71
FR0000120073/AIR LIQUIDE	5 494 456.90
FR0000120271/TOTALENERGIES SE	5 359 345.09
ACN/50000000/FR0127922591	4 986 349.87
ACN/50000000/FR0127990853	4 984 009.64
ACN/50000000/FR0128272756	4 981 383.46
TRAT FINA ZCP/XS2775	4 966 640.73
ACN/50000000/FR0127845578	4 958 201.67
ACN/50000000/FR0127894741	4 953 173.25
ACN/50000000/FR0128039585	4 952 914.30
ACN/50000000/FR0128192103	4 949 702.77
ACN/50000000/FR0128037704	4 949 406.07
ACN/50000000/FR0128349364	4 947 721.82
ACN/50000000/FR0128073493	4 947 028.32
TRAT FINA ZCP/XS2726	4 946 911.40
NL0000009082/KONINKLIJKE KPN NV	3 252 938.73
DK0060534915/NOVO NORDISK -B-	3 175 813.12
FR0010885236/OSTRUM SRI MON PL IC	3 091 033.96
IT0005239360/UNICREDIT SPA	3 021 229.39
ACN/30000000/FR0128498609	2 966 698.81
NL0011585146/FERRARI NV	2 423 787.25
FR0000120628/AXA	2 284 927.30
DE0007164600/SAP SE	2 070 446.52
FR0000071946/ALTEN	2 002 678.27
NL0000334118/ASM INTL NV	1 718 174.95
FR0000125486/VINCI SA	1 635 739.92
FR0000131906/RENAULT SA	1 601 802.30
FR0000073272/SAFRAN	1 493 725.37
FR0000031684/ROTHSCHILD AND CO	1 465 553.78
DK0010287663/NORDISKE KABEL	1 380 716.50

Ventes	
Nom	Montant en €
NL0000226223/STMICROELECTRONI	-8 353 908.08
DE0007236101/SIEMENS AG-REG	-6 986 646.61
CH0012214059/LAFARGEHOLCIM LTD	-5 896 343.14
FR0000073298/IPSOS	-5 640 700.37
FR0000131104/BNP PARIBAS	-5 519 998.58
FR0000050809/SOPRA STERIA	-5 273 832.52
NL00150001Q9/STELLANTIS NV	-4 522 374.15
DE0007100000/MERCEDES BENZ GR	-4 311 628.97
NL0011821202/ING GROEP NV	-3 174 744.61
FR0000130577/PUBLICIS GROUPE SA	-2 787 829.47
BE0974293251/ANHE BUSC INBE SANV	-2 350 696.54
NL0000852564/AALBERTS INDUST.	-2 194 923.84
FR0000125007/SAINT-GOBAIN	-1 990 203.22
FR0000121329/THALES	-1 945 572.56
NL0000235190/AIRBUS SE	-1 940 007.21
IE0001827041/CRH PLC	-1 821 755.46
IT0004712375/FERRAGAMO	-1 535 805.72
ES0148396007/INDITEX	-1 400 472.11
DK0062498333/NOVO NORDISK-B	-1 222 694.18
FR0000121972/SCHNEIDER ELECTR	-1 107 826.93

Analyse extra-financière interne

Taux de couverture ABA[†] (98,7%)

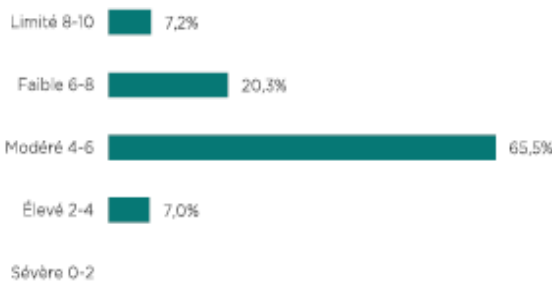


Note Responsabilité moyenne : 5,3/10

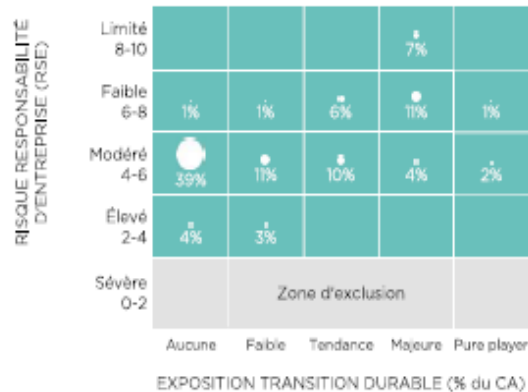
Taux d'exclusion de l'univers de sélectivité



Répartition du risque de responsabilité⁽¹⁾



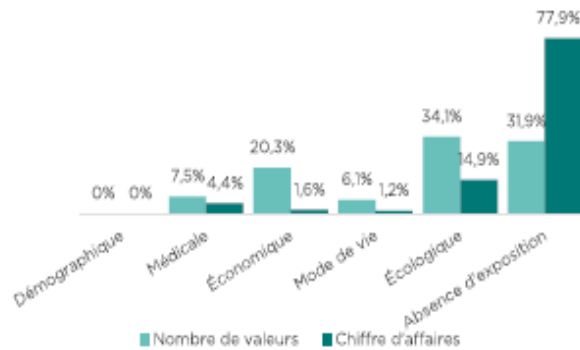
Exposition transition/RSE⁽²⁾



Exposition aux ODD⁽³⁾ (% de chiffre d'affaires)



Exposition aux transitions durables⁽⁴⁾



Méthodologie d'analyse

Nous développons des modèles propriétaires construits sur notre expertise et la conviction d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. Le modèle d'analyse ESG de DNCA Above & Beyond Analysis (ABA), respecte ce principe et offre une notation dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction. Les informations émanant des entreprises constituent l'essentiel des données utilisées dans notre notation. Les méthodologies de calcul des indicateurs ESG et notre politique d'investisseur responsable et d'engagement sont disponibles sur notre site internet [en cliquant ici](#).

⁽¹⁾ La notation sur 10 intègre 4 risques de responsabilité : actionnariale, environnementale, sociale et sociétale. Quel que soit leur secteur d'activité, 24 indicateurs sont évalués comme le climat social, les risques comptables, les fournisseurs, l'éthique des affaires, la politique énergétique, la qualité du management...

⁽²⁾ La matrice ABA combine le Risque de Responsabilité et l'exposition à la Transition Durable du portefeuille. Elle permet de cartographier les entreprises en adoptant une approche risques / opportunités.

⁽³⁾ **P**as de pauvreté **F**aim « zéro » **S**bonne santé et bien-être **E**ducation de qualité **E**galité entre les sexes **E**au propre et assainissement **E**nergie propre et d'un coût abordable **T**ravail décent et croissance économique **I**ndustrie, innovation et infrastructure **I**négalités réduites **V**illes et communautés durables **C**onsommation et production responsables **L**utte contre les changements climatiques **V**ie aquatique **V**ie terrestre **P**aix, justice et institutions efficaces **P**artenariats pour la réalisation des objectifs.

⁽⁴⁾ 5 transitions reposant sur une perspective à long terme du financement de l'économie permettent d'identifier les activités ayant une contribution positive au développement durable et de mesurer l'exposition des entreprises en chiffre d'affaires ainsi que l'exposition aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU.

* Le taux de couverture mesure la part des émetteurs (actions et obligations d'entreprises) pris en compte dans le calcul des indicateurs extra-financiers. Cette mesure est calculée en % de l'actif net retraité des liquidités, des instruments monétaires, des instruments dérivés et de tout véhicule hors périmètre "actions et obligations d'entreprises cotées".

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régis par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **28 FEVRIER 2025**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **28 février 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note A2 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par le fonds, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 août 2025

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Bénard'.

Nicolas BÉNARD
Associé

UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF

COMPTES ANNUELS
28/02/2025

Bilan Actif au 28/02/2025 en EUR	28/02/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	143 854 022,99
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	143 854 022,99
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	5 981 328,62
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	5 981 328,62
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)	14 355 255,56
OPCVM	14 355 255,56
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	1 257 929,75
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	165 448 536,92
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 937 657,15
Comptes financiers	1 055 681,21
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 993 338,36
Total de l'actif I+II	171 441 875,28

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 28/02/2025 en EUR	28/02/2025
Capitaux propres :	
Capital	163 040 207,45
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	5 248 365,87
Capitaux propres I	168 288 573,32
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	168 288 573,32
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	849 538,73
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	849 538,73
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 246 242,61
Concours bancaires	57 520,62
Sous-total autres passifs IV	2 303 763,23
Total Passifs : I+II+III+IV	171 441 875,28

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 28/02/2025 en EUR	28/02/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	4 668 946,53
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	436 254,45
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	330 972,60
Sous-total produits sur opérations financières	5 436 173,58
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-46 672,30
Sous-total charges sur opérations financières	-46 672,30
Total revenus financiers nets (A)	5 389 501,28
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-4 124 568,75
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-4 124 568,75
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 264 932,53
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 682 638,20
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-417 705,67
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	11 211 214,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-482 740,13
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	10 728 474,86
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 985 378,99
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	8 743 095,87

Compte de résultat au 28/02/2025 en EUR	28/02/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-7 603 547,87
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	25,94
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-7 603 521,93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	4 526 497,60
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-3 077 024,33
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	5 248 365,87

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite suivant : 50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% €STR. Cet objectif de gestion est visé en combinant des critères d'analyse financière et extra-financière relatifs à la responsabilité d'entreprise et à la contribution à la transition durable, de concert avec une volatilité annuelle de 10% dans des conditions normales de gestion sur la durée de placement recommandée. Afin de respecter la réglementation applicable au PEA, le fonds investira sur les marchés actions des pays membres de l'Union Européenne à hauteur de 75% de son actif net minimum. Le FCP a la faculté de couvrir entièrement son exposition aux marchés actions à travers l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	26/02/2021	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024	28/02/2025
Actif net Global en EUR	171 232 711,57	224 429 785,49	211 801 908,37	199 592 140,59	168 288 573,32
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	92 543 832,30
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	668 205,4213
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	138,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	6,46
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,79
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M en EUR					
Actif net	171 232 711,57	224 429 785,49	211 801 908,37	199 592 140,59	75 635 528,08
Nombre de titres	147 025,6141	179 004,6141	157 387,6141	133 231,1786	48 838,4485
Valeur liquidative unitaire	1 164,64	1 253,76	1 345,73	1 498,08	1 548,68
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	46,62	108,29	-7,75	87,72	90,51
Capitalisation unitaire sur revenu	-12,53	2,48	15,44	18,17	15,96
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	109 212,94
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 035,3171
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	105,48
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,51
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,83

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau. Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,86 % TTC maximum Part A : 3,26% TTC maximum Part N : 2,22% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 35,88 euros TTC selon la transaction
Commissions de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance positive nette de frais au-delà de l'indicateur de référence : 50% Eurostoxx 50 <i>Net Return + 50% €STR</i>

⁽¹⁾ L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.

Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er mars 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	28/02/2025
Capitaux propres début d'exercice	199 592 140,59
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	98 623 232,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-134 316 684,84
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 264 932,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 728 474,86
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-7 603 521,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	168 288 573,32

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A		
Parts souscrites durant l'exercice	711 120,4837	95 479 628,91
Parts rachetées durant l'exercice	-42 915,0624	-5 700 129,31
Solde net des souscriptions/rachats	668 205,4213	89 779 499,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	668 205,4213	
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M		
Parts souscrites durant l'exercice	2 009,4430	3 038 287,60
Parts rachetées durant l'exercice	-86 402,1731	-128 616 555,53
Solde net des souscriptions/rachats	-84 392,7301	-125 578 267,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	48 838,4485	
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N		
Parts souscrites durant l'exercice	1 035,3171	105 315,60
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 035,3171	105 315,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 035,3171	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A FR001400PEV5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	92 543 832,30	668 205,4213	138,49
UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M FR0011365873	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	75 635 528,08	48 838,4485	1 548,68
UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N FR001400OY81	Capitalisation	Capitalisation	EUR	109 212,94	1 035,3171	105,48

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ITALIE	ETATS-UNIS
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	143 854,02	60 618,65	30 445,80	23 673,52	15 238,00	5 399,74
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-13 595,05	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	1 081,47	NA	NA	NA	NA	NA
Total	131 340,44					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	5 981,33	5 981,33	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 055,68	0,00	0,00	0,00	1 055,68
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-57,52	0,00	0,00	0,00	-57,52
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		5 981,33	0,00	0,00	998,16

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	5 981,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 055,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-57,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 979,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	CHF	DKK	USD	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 399,74	820,57	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	15,49	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-10,37	-1,14	-0,75	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-3 145,93	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	-347,87	-79,86	125,88	0,00	0,00
Total	1 895,57	739,57	125,13	15,49	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	5 981,33	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	5 981,33	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instrument financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	125,88	0,00
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	239,64	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	771,33	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	330,00	0,00
MORGAN STANLEY B. LONDRES	180,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instrument financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	0,00	614,77
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	113,68
Dettes		
Collatéral espèces		
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	330,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	28/02/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	3 490 988,63
	Dépôts de garantie en espèces	909 299,76
	Coupons et dividendes en espèces	15 489,64
	Collatéraux	510 000,00
	Autres créances	11 879,12
Total des créances		4 937 657,15
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 427 227,26
	Rachats à payer	130 136,01
	Frais de gestion fixe	341 037,03
	Frais de gestion variable	3 747,94
	Collatéraux	330 000,00
	Autres dettes	14 094,37
Total des dettes		2 246 242,61
Total des créances et des dettes		2 691 414,54

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	28/02/2025
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 959 997,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,26
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 160 475,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,86
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3 747,94
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	348,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,22
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	28/02/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/02/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/02/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/02/2025
Revenus nets	-417 705,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-417 705,67
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-417 705,67

Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/02/2025
Revenus nets	-1 196 361,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 196 361,24
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 196 361,24
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 196 361,24
Total	-1 196 361,24
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/02/2025
Revenus nets	779 515,31
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	779 515,31
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	779 515,31
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	779 515,31
Total	779 515,31
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/02/2025
Revenus nets	-859,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-859,74
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-859,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-859,74
Total	-859,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 743 095,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 743 095,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 743 095,87

Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 319 831,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 319 831,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 319 831,60
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	4 319 831,60
Total	4 319 831,60
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 420 658,89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 420 658,89
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 420 658,89
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	4 420 658,89
Total	4 420 658,89
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 605,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 605,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 605,38
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 605,38
Total	2 605,38
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			143 854 022,99	85,48
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			143 854 022,99	85,48
Assurance			12 102 000,00	7,19
ALLIANZ SE-REG	EUR	20 000	6 606 000,00	3,92
AXA SA	EUR	30 000	1 123 200,00	0,67
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	8 000	4 372 800,00	2,60
Automobiles			4 595 200,00	2,73
RENAULT SA	EUR	55 000	2 741 200,00	1,63
STELLANTIS NV	EUR	150 000	1 854 000,00	1,10
Banques commerciales			11 836 047,95	7,03
COMMERZBANK AG	EUR	90 000	1 854 900,00	1,10
ING GROEP NV	EUR	156 333	2 680 172,95	1,59
INTESA SANPAOLO	EUR	500 000	2 366 500,00	1,41
UNICREDIT SPA	EUR	97 500	4 934 475,00	2,93
Composants automobiles			3 375 000,00	2,01
FERRARI NV	EUR	7 500	3 375 000,00	2,01
Conglomérats industriels			2 212 000,00	1,31
SIEMENS AG-REG	EUR	10 000	2 212 000,00	1,31
Distribution spécialisée			5 853 578,48	3,48
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	80 000	4 160 000,00	2,47
PLANISWARE SA	EUR	61 832	1 693 578,48	1,01
Divertissement			1 380 827,81	0,82
LOTTOMATICA GROUP SPA	EUR	83 333	1 380 827,81	0,82
Equipements électriques			7 645 725,00	4,54
ALSTOM	EUR	57 500	1 212 100,00	0,72
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	27 500	6 433 625,00	3,82
Equipements et fournitures médicaux			1 147 600,00	0,68
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 000	1 147 600,00	0,68
Industrie aérospatiale et défense			13 896 750,00	8,27
AIRBUS SE	EUR	37 500	6 213 750,00	3,70
LEONARDO SPA	EUR	82 500	3 181 200,00	1,89
SAFRAN SA	EUR	18 000	4 501 800,00	2,68
Infrastructure de transports			965 813,70	0,57
ATHENS INTERNATIONAL AIRPORT	EUR	110 505	965 813,70	0,57
Logiciels			13 192 000,00	7,84
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	25 000	949 500,00	0,56
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	5 000	735 000,00	0,44
SAP SE	EUR	35 000	9 285 500,00	5,52
VINCI SA	EUR	20 000	2 222 000,00	1,32
Matériaux de construction			5 399 744,70	3,21
CRH PLC	GBP	55 000	5 399 744,70	3,21

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Media			5 730 000,00	3,40
PUBLICIS GROUPE	EUR	60 000	5 730 000,00	3,40
Pétrole et gaz			4 913 775,00	2,92
SHELL PLC	EUR	45 000	1 446 975,00	0,86
SHELL RTS	EUR	45 000	0,00	0,00
TOTALENERGIES SE	EUR	60 000	3 466 800,00	2,06
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 973 950,00	2,36
AIR LIQUIDE SA	EUR	22 500	3 973 950,00	2,36
Produits de soins personnels			1 765 000,00	1,05
L'OREAL	EUR	5 000	1 765 000,00	1,05
Produits pharmaceutiques			6 493 712,88	3,86
SANOFI	EUR	51 828	5 408 770,08	3,22
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	5 976	1 084 942,80	0,64
Produits pour l'industrie du bâtiment			9 672 000,00	5,75
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	100 000	9 672 000,00	5,75
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			8 325 600,00	4,95
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	3 000	1 539 600,00	0,91
ASML HOLDING NV	EUR	10 000	6 786 000,00	4,04
Services aux entreprises			820 570,23	0,49
GALDERMA GROUP AG	CHF	7 000	820 570,23	0,49
Services de télécommunication diversifiés			8 943 750,00	5,31
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	125 000	4 343 750,00	2,58
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 250 000	4 600 000,00	2,73
Soins et autres services médicaux			1 770 852,24	1,05
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	46 044	1 770 852,24	1,05
Textiles, habillement et produits de luxe			7 842 525,00	4,66
KERING	EUR	6 500	1 762 150,00	1,05
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	8 750	6 080 375,00	3,61
TITRES DE CRÉANCES			5 981 328,62	3,55
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			5 981 328,62	3,55
Services aux collectivités			5 981 328,62	3,55
FRENCH REPUBLIC ZCP 16-04-25	EUR	6 000 000	5 981 328,62	3,55
TITRES D'OPC			14 355 255,56	8,53
OPCVM			14 355 255,56	8,53
Gestion collective			14 355 255,56	8,53
DNCA INVEST SICAV BEYOND CLIMATE I EUR CAP	EUR	15 000	2 158 050,00	1,28
DNCA INV-MIUR-IEUR	EUR	14 000	2 027 900,00	1,21
OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	EUR	92	10 169 305,56	6,04
Total			164 190 607,17	97,56

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20250327	0,00	-5 681,26	EUR	3 140 247,48	GBP	-3 145 928,74
Total	0,00	-5 681,26		3 140 247,48		-3 145 928,74

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CAC 40 FUT 0325	-25	0,00	-8 085,00	-2 031 250,00
DAX 30 IND FU 0325	-6	0,00	-113 000,00	-3 379 800,00
EURO STOXX 50 0325	-150	19 571,66	0,00	-8 184 000,00
Sous-total 1.		19 571,66	-121 085,00	-13 595 050,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
CFD HERMES 1230	1 500	0,00	-108 000,00	4 105 500,00
CFD MDM DAIMLE 1230	17 500	0,00	-15 467,56	1 045 975,00
CFD MSE AMADEUS 1230	24 242	0,00	-11 718,66	1 762 878,24
CFD MS NOVO NOR 1230	12 500	125 878,30	0,00	1 080 273,81
CFD MSSE GLE EU 1230	100 000	231 000,00	0,00	3 930 500,00
CFD SG SXNGR Index 1	-12 750	80 070,00	0,00	-6 705 352,50
MS DJS PR&H 30Z	-5 958	0,00	-11 379,78	-4 760 322,84
MS DSY EUR 1230	40 000	0,00	-96 800,00	1 519 200,00
MSE CIE FINAN 1230	13 500	8 636,68	0,00	2 641 385,71
MSE LONZA GRO 1230	2 500	0,00	-88 499,35	1 515 684,64
MSE RELX PLC 1230	125 000	0,00	-347 867,12	5 774 594,21
SG BANCO NT 1230	425 000	175 100,00	0,00	2 644 350,00
SG IBERDROLA EUR 123	116 982	68 434,47	0,00	1 631 898,90
SG STOXX 600 AUTO 12	-500	9 665,00	0,00	-278 620,00
SG STOXX 600 CHEMICA	-3 000	16 410,00	0,00	-2 260 680,00
SG SX8P 1230	-35 000	377 300,00	0,00	-5 804 400,00
SG SXOP 1230	-5 000	10 750,00	0,00	-3 681 100,00
SG SXTP 1230	-7 500	33 600,00	0,00	-2 042 400,00
SX3 DJ FD/BV 1230	-2 000	0,00	-43 040,00	-1 037 900,00
Sous-total 4.		1 136 844,45	-722 772,47	1 081 465,17
Total		1 156 416,11	-843 857,47	-12 513 584,83

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	164 190 607,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-5 681,26
Total instruments financiers à terme - actions	312 558,64
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	6 094 852,00
Autres passifs (-)	-2 303 763,23
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	168 288 573,32

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF A	EUR	668 205,4213	138,49
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF M	EUR	48 838,4485	1 548,68
Part UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF N	EUR	1 035,3171	105,48

EUROPE EVOLUTIF M

COMPTES ANNUELS

29/02/2024

BILAN ACTIF AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	201 626 559,02	191 794 558,45
Actions et valeurs assimilées	169 201 545,38	167 840 793,82
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	169 201 545,38	167 840 793,82
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	24 885 968,13	20 880 278,37
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	19 917 103,45	20 880 278,37
Titres de créances négociables	19 917 103,45	20 880 278,37
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 968 864,68	0,00
Organismes de placement collectif	5 234 217,30	2 092 050,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 234 217,30	2 092 050,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 304 828,21	981 436,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 319 537,84	460 475,14
Autres opérations	985 290,37	520 961,12
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	8 787 230,54	3 583 886,44
Opérations de change à terme de devises	3 038 517,22	0,00
Autres	5 748 713,32	3 583 886,44
COMPTES FINANCIERS	705 884,46	19 241 157,86
Liquidités	705 884,46	19 241 157,86
TOTAL DE L'ACTIF	211 119 674,02	214 619 602,75

BILAN PASSIF AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	185 483 394,32	210 591 445,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	11 687 464,96	-1 220 086,81
Résultat de l'exercice (a,b)	2 421 281,31	2 430 549,66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	199 592 140,59	211 801 908,37
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 456 837,48	1 853 387,96
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 456 837,48	1 853 387,96
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 319 537,50	460 475,00
Autres opérations	1 137 299,98	1 392 912,96
DETTES	9 060 454,29	964 306,42
Opérations de change à terme de devises	3 038 963,01	0,00
Autres	6 021 491,28	964 306,42
COMPTES FINANCIERS	10 241,66	0,00
Concours bancaires courants	10 241,66	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	211 119 674,02	214 619 602,75

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DAX 30 IND FU 0324	8 874 000,00	0,00
CAC 40 FUT 0324	11 911 500,00	0,00
CAC 40 FUT 0323	0,00	7 277 000,00
DAX 30 IND FU 0323	0,00	5 777 250,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	11 679 250,00
EURO STOXX 50 0324	17 129 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
SX3 DJ FD/BV 1230	1 047 580,00	9 387 570,00
STOXX 600 UTILITIES	3 109 590,00	7 517 400,00
SG STOXX 600 AUTO 12	7 810 454,00	5 541 270,00
SG SX8P 1230	4 100 250,00	0,00
SG SXOP 1230	5 188 320,00	0,00
SG STOXX 600 CHEMICA	4 369 740,00	4 045 200,00
RETAIL GSMBSEXRP CFD	0,00	2 187 400,00
MS DJS PR&H 30Z	4 433 169,06	4 253 100,00
SGSXNGR Index 1230	9 647 880,00	10 985 100,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
MSE ASTRAZENC 1230	0,00	8 198 898,18
MSE LONZA GRO 1230	968 010,60	0,00
CFD SG SARTORIU 1230	2 924 450,00	0,00
CFD SG REXEL SA 1230	0,00	4 356 750,00
CFD SG ST GOBAI 1230	0,00	112 660,00
MSE BURBERRY 1230	0,00	1 970 941,68
SG ALSTOM 1230	0,00	1 669 800,00
SG PLUXEE FRA 1230	780 625,55	0,00
SG DASSAULT S 1230	0,00	1 463 200,00
MSE RELX PLC 1230	4 652 126,40	5 144 178,35
MSE CIE FINAN 1230	2 577 694,90	0,00
SG AXA 1230	0,00	2 537 250,00
CFD HERMES 1230	2 891 250,00	0,00
CFD SG AIR LIQU 1230	0,00	2 408 960,00
CFD SDP SG DE P 1230	411 936,00	0,00
MC SG LVMH 1230	11 799 200,00	16 963 500,00
CFD SSO SG SODE 1230	1 474 000,00	0,00
CFD CFD SG KBC 1230	0,00	707 000,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	312 728,53	35 631,21
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 690 925,90	5 395 228,44
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	705 861,27	168 818,86
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 012,46	401,90
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 710 528,16	5 600 080,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	399,09	845,36
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	7 462,48	57 819,89
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	7 861,57	58 665,25
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 702 666,59	5 541 415,16
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 869 405,81	2 775 297,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 833 260,78	2 766 117,31
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-411 979,47	-335 567,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 421 281,31	2 430 549,66

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011365873 - Part EUROPE EVOLUTIF M : Taux de frais maximum de 1,86 %

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable, selon les modalités suivantes : - Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. - Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »). - En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. - En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice. La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er mars 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts EUROPE EVOLUTIF M	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	211 801 908,37	224 429 785,49
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 522 308,11	894 863,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 132 319,42	-27 385 609,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 924 373,13	13 417 270,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 966 093,57	-16 314 540,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	19 520 163,64	45 586 185,17
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-25 691 335,00	-42 868 872,93
Frais de transactions	-493 384,77	-1 805 163,71
Différences de change	-254 325,72	280 597,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 686 595,31	14 365 949,35
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	38 151 362,57	32 464 767,26
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-32 464 767,26	-18 098 817,91
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-159 010,27	-1 564 672,71
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 471 547,11	-1 312 536,84
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 312 536,84	-252 135,87
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 833 260,78	2 766 117,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	199 592 140,59	211 801 908,37

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	4 968 864,68	2,49
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	19 917 103,45	9,98
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	24 885 968,13	12,47
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	77 621 483,06	38,89
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	77 621 483,06	38,89
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	28 479 293,45	14,27
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	28 479 293,45	14,27

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	24 885 968,13	12,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 884,46	0,35
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 241,66	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	24 885 968,13	12,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	705 884,46	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 241,66	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	11 837 116,64	5,93	8 452 291,20	4,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	4 998 877,44	2,50	1 891,36	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	4 652 126,40	2,33	3 545 705,50	1,78	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/02/2024
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	3 038 517,22
	Ventes à règlement différé	2 607 688,51
	Dépôts de garantie en espèces	2 863 879,70
	Collatéraux	260 000,00
	Autres créances	17 145,11
TOTAL DES CRÉANCES		8 787 230,54
DETTES		
	Vente à terme de devise	3 038 963,01
	Achats à règlement différé	5 484 921,68
	Frais de gestion fixe	290 520,22
	Frais de gestion variable	234 781,21
	Autres dettes	11 268,17
TOTAL DES DETTES		9 060 454,29
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-273 223,75

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 855,0636	2 522 308,11
Parts rachetées durant l'exercice	-26 011,4991	-35 132 319,42
Solde net des souscriptions/rachats	-24 156,4355	-32 610 011,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	133 231,1786	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/02/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 634 624,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,86
Frais de gestion variables provisionnés	230 105,09
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,12
Frais de gestion variables acquis	4 676,12
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/02/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/02/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/02/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/02/2024	28/02/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 421 281,31	2 430 549,66
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 421 281,31	2 430 549,66

	29/02/2024	28/02/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 421 281,31	2 430 549,66
Total	2 421 281,31	2 430 549,66

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/02/2024	28/02/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 687 464,96	-1 220 086,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	11 687 464,96	-1 220 086,81

	29/02/2024	28/02/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	11 687 464,96	-1 220 086,81
Total	11 687 464,96	-1 220 086,81

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2020	26/02/2021	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024
Actif net en EUR	174 110 987,16	171 232 711,57	224 429 785,49	211 801 908,37	199 592 140,59
Nombre de titres	170 195,8483	147 025,6141	179 004,6141	157 387,6141	133 231,1786
Valeur liquidative unitaire	1 023,00	1 164,64	1 253,76	1 345,73	1 498,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-46,04	46,62	108,29	-7,75	87,72
Capitalisation unitaire sur résultat	9,99	-12,53	2,48	15,44	18,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	18 000	4 569 300,00	2,29
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	130 000	2 858 050,00	1,43
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	65 848	4 849 046,72	2,43
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	7 500	3 228 000,00	1,62
SAP SE	EUR	12 500	2 161 000,00	1,08
SIEMENS AG-REG	EUR	15 000	2 744 100,00	1,37
TOTAL ALLEMAGNE			20 409 496,72	10,22
DANEMARK				
NORDISKE KABEL OG TRAADFABRIKKER HOLDING	DKK	20 000	1 389 895,09	0,70
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	95 000	10 447 221,55	5,23
TOTAL DANEMARK			11 837 116,64	5,93
ESPAGNE				
IBERDROLA SA	EUR	207 411	2 202 704,82	1,10
INDITEX	EUR	120 000	4 921 200,00	2,47
TOTAL ESPAGNE			7 123 904,82	3,57
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	35 000	6 576 500,00	3,29
ALTEN	EUR	15 000	2 035 500,00	1,02
AXA	EUR	80 000	2 630 400,00	1,32
BNP PARIBAS	EUR	10 000	553 800,00	0,27
CAPGEMINI SE	EUR	22 500	5 055 750,00	2,54
DASSAULT SYST.	EUR	5 000	215 925,00	0,11
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	3 502	500 786,00	0,25
L'OREAL	EUR	20 000	8 834 000,00	4,43
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	82 500	8 066 850,00	4,04
RENAULT SA	EUR	40 000	1 541 200,00	0,77
SAFRAN SA	EUR	25 500	4 939 350,00	2,48
SAINT-GOBAIN	EUR	137 500	9 790 000,00	4,91
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	35 000	7 343 000,00	3,68
SOPRA STERIA	EUR	12 000	2 841 600,00	1,42
TOTALENERGIES SE	EUR	85 000	5 014 150,00	2,51
VINCI SA	EUR	80 000	9 472 000,00	4,75
TOTAL FRANCE			75 410 811,00	37,79
GRECE				
ATHENS INTERNATIONAL AIRPORT	EUR	100 000	870 000,00	0,44
TOTAL GRECE			870 000,00	0,44
IRLANDE				
CRH PLC	GBP	110 000	8 452 291,20	4,23
TOTAL IRLANDE			8 452 291,20	4,23
ITALIE				
FERRARI NV	EUR	9 000	3 509 100,00	1,75
UNICREDIT SPA	EUR	160 000	4 945 600,00	2,48
TOTAL ITALIE			8 454 700,00	4,23
PAYS-BAS				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIRBUS SE	EUR	40 000	6 117 600,00	3,06
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	4 000	2 254 800,00	1,13
ASML HOLDING NV	EUR	12 750	11 098 875,00	5,56
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 000 000	3 383 000,00	1,70
STELLANTIS NV	EUR	420 000	10 136 700,00	5,08
TOTAL PAYS-BAS			32 990 975,00	16,53
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	87 500	3 652 250,00	1,83
TOTAL SUISSE			3 652 250,00	1,83
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			169 201 545,38	84,77
TOTAL Actions et valeurs assimilées			169 201 545,38	84,77
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FORVIA ZCP 28-05-24	EUR	3 000 000	2 967 438,84	1,48
ILIAD ZCP 04-03-24	EUR	6 000 000	5 997 809,53	3,01
ILIAD ZCP 06-05-24	EUR	6 000 000	5 954 153,02	2,98
RENAULT ZCP 05-03-24	EUR	5 000 000	4 997 702,06	2,51
TOTAL FRANCE			19 917 103,45	9,98
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			19 917 103,45	9,98
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG				
TRAT FINA LUXE ZCP 26-04-24	EUR	5 000 000	4 968 864,68	2,49
TOTAL LUXEMBOURG			4 968 864,68	2,49
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			4 968 864,68	2,49
TOTAL Titres de créances			24 885 968,13	12,47
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	30	3 199 317,30	1,60
TOTAL FRANCE			3 199 317,30	1,60
LUXEMBOURG				
DNCA INVEST SICAV BEYOND CLIMATE I EUR CAP	EUR	15 000	2 034 900,00	1,02
TOTAL LUXEMBOURG			2 034 900,00	1,02
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 234 217,30	2,62
TOTAL Organismes de placement collectif			5 234 217,30	2,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 0324	EUR	-150	-363 375,00	-0,18
DAX 30 IND FU 0324	EUR	-20	-384 662,50	-0,19
EURO STOXX 50 0324	EUR	-350	-571 500,00	-0,29
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-1 319 537,50	-0,66
TOTAL Engagements à terme fermes			-1 319 537,50	-0,66
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
CFD HERMES 1230	EUR	1 250	156 250,00	0,08
CFD SDP SG DE P 1230	EUR	9 600	3 600,00	0,00
CFD SG SARTORIU 1230	EUR	11 500	113 850,00	0,06
CFD SG SXNGR Index 1	EUR	-22 000	-327 140,00	-0,17
CFD SSO SG SODE 1230	EUR	20 000	-68 400,00	-0,04
MC SG LVMH 1230	EUR	14 000	380 800,00	0,19
MS DJS PR&H 30Z	EUR	-5 958	-25 083,18	-0,01
MSE CIE FINAN 1230	CHF	17 500	65 916,39	0,03
MSE LONZA GRO 1230	CHF	2 000	7 542,94	0,00
MSE RELX PLC 1230	GBP	115 000	197 591,04	0,10
SG PLUXEE FRA 1230	EUR	29 530	-22 442,80	-0,01
SG STOXX 600 AUTO 12	EUR	-12 440	-380 664,00	-0,19
SG STOXX 600 CHEMICA	EUR	-6 000	-121 020,00	-0,06
SG SX8P 1230	EUR	-25 000	-25 750,00	-0,01
SG SXOP 1230	EUR	-8 000	-166 800,00	-0,08
STOXX 600 UTILITIES	EUR	-9 000	29 340,00	0,02
SX3 DJ FD/BV 1230	EUR	-2 000	30 400,00	0,02
TOTAL CFD			-152 009,61	-0,07
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-152 009,61	-0,07
TOTAL Instruments financier à terme			-1 471 547,11	-0,73
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 319 537,84	1 319 537,84	0,66
TOTAL Appel de marge			1 319 537,84	0,66
Créances			8 787 230,54	4,40
Dettes			-9 060 454,29	-4,54
Comptes financiers			695 642,80	0,35
Actif net			199 592 140,59	100,00

Parts EUROPE EVOLUTIF M	EUR	133 231,1786	1 498,08
--------------------------------	------------	---------------------	-----------------

Information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF

Identifiant d'entité juridique : 9695000NIKQJSGF46G60

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,9% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 33,0% <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social 12,9%
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du compartiment s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche

« best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le compartiment n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO₂/M\$ investi) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 2 présent un peu plus loin dans ce document.
- Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 3 présent un peu plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « *Worst Offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/02/2024	28/02/2025	Evolution
Note Responsabilité ABA	5,56/10	5,35/10	-0,21
Exposition à la transition vers une économie durable	21,29% de chiffre d'affaires	21,72% de chiffre d'affaires	+0,43%
% Exposition aux ODD	21,29% de chiffre d'affaires	21,72% de chiffre d'affaires	+0,43%
Empreinte carbone	N/A	8 235	
Intensité carbone	N/A	553	
% dans la liste des « <i>Worst Offenders</i> »	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022 ayant une méthodologie et une fréquence de calcul différentes ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur ou d'une revue par un tiers.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La notation ABA a très légèrement baissé, passant de 5.56 à 5.35, ainsi que le pourcentage d'exposition aux ODD baissant d'un peu moins de 0,4% entre 2024 et 2025.

Cela est dû à l'allègement de certaines positions notées au-dessus de la moyenne ou ayant également une note et une exposition ODD élevées. Aucune société appartenant à la liste Worst Offender n'est présente dans le portefeuille.

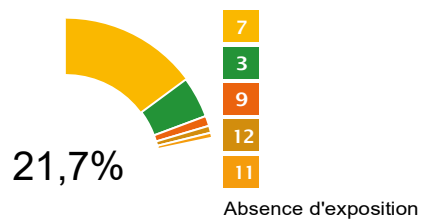
• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Exposition aux ODD (% de chiffre d'affaires)



0,1
0,0
0,0
0,0
0,0
0,0
0,8

1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « *Worst Offenders* » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Au 28 février 2025, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion. Aucune violation des différents indicateurs du « Do Not Significantly Harm » n'a été constatée sur l'année. Ainsi, le fonds a respecté la politique d'exclusions mise en place au niveau maison mais aussi sa propre politique d'exclusion (cf. politique d'exclusion). Aucune controverse sévère n'a été observée sur les sociétés en portefeuille. L'ensemble des titres en portefeuille respecte la note de responsabilité minimale qui inclue les PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines sociétés en portefeuille ayant fait l'objet de controverses non sévères ont fait l'objet de démarche d'engagement (exemple : LVMH concernant l'exploitation de travailleurs chez des sous-traitants chinois en Italie) avec des réponses satisfaisantes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « *Worst Offenders* » après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « *Worst Offenders* », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « *Worst Offenders* ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO₂, intensité de CO₂, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Ind. de réf.	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GÉS de niveau 1	T CO ₂	98%	6 285		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GÉS de niveau 2	T CO ₂	98%	1 949		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GÉS de niveau 3	T CO ₂	98%	77 038		
PAI Corpo 1T - Émissions de GÉS totales	T CO ₂	99%	85 273		
PAI Corpo 1T_SC12 - Émissions de GÉS totales (Scope 1+2)	T CO ₂	99%	8 235		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO ₂ /EUR M investis	98%	553	100%	450
PAI Corpo 3 - Intensité de GÉS	T CO ₂ /EUR M de CA	99%	1 116	100%	946
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		99%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de consommation d'énergie non renouvelable		0%	0,0%	0%	0,0%
PAI Corpo 5_2 - Part de production d'énergie non renouvelable		0%	0,0%	0%	0,0%
PAI Corpo 6 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M de CA	97%	0,5	100%	0,5
PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		98%	0,1%	100%	0,1%
PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	3%	0	2%	0
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	98%	0,5	100%	0,3
PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		100%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE		98%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé		62%	11,6%	62%	8,9%
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		98%	44,5%	100%	43,0%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		100%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m ³ /EUR M de CA	0%	0	0%	0
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		13%	0,5%	10%	0,1%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		98%	0,0%	100%	0,0%
	T CO ₂ /EUR M de CA	99%	106	100%	73

Source : MSCI



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 28 février 2025 :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2025).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie	5,39%	Pays-Bas
Cie de Saint-Gobain SA	Bâtiment et matériaux de construction	5,29%	France
SAP SE	Technologie	3,92%	Allemagne
Publicis Groupe SA	Médias	3,78%	France
CRH PLC	Bâtiment et matériaux de construction	3,77%	Irlande
Schneider Electric SE	Biens et services industriels	3,63%	France
Allianz SE	Assurance	3,40%	Allemagne
Safran SA	Biens et services industriels	3,16%	France
Airbus SE	Biens et services industriels	3,14%	Pays-Bas
Industria de Diseno Textil SA	Distribution	3,11%	Espagne
Air Liquide SA	Chimie	2,88%	France
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	Assurance	2,63%	Allemagne
Novo Nordisk A/S	Santé	2,61%	Danemark
Koninklijke KPN NV	Télécommunications	2,51%	Pays-Bas
TotalEnergies SE	Énergie	2,50%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

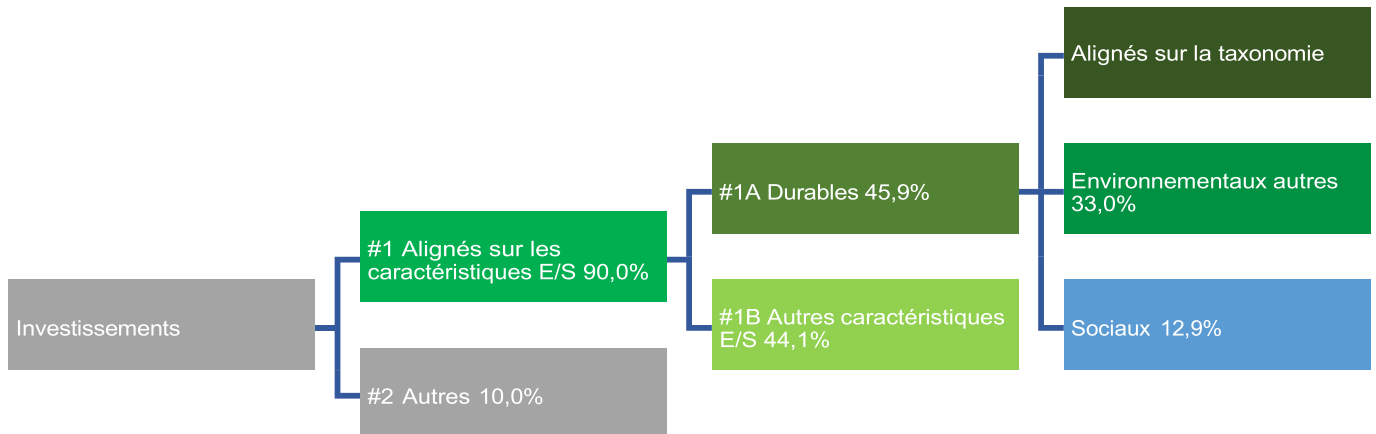
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 28 février 2025, le fonds a investi 90,0% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 45,9% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

• Quelle était l'allocation des actifs ?

Investissements	Données au 28/02/2025	Données au 29/02/2024	Données au 28/02/2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90,0%	94,2%	-
#1A Durables	45,9%	52,0%	-
Alignés sur la taxonomie	-	-	-
Environnementaux autres	33,0%	42,1%	-
Sociaux	12,9%	9,9%	-
#1B Autres caractéristiques E/S	44,1%	42,3%	-
#2 Autres	10,0%	5,8%	-

Données au 28/02/2025



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% AUM
Technologie	13,29%
Biens et services industriels	12,55%
Bâtiment et matériaux de construction	11,41%
Assurance	6,96%
Automobiles et équipementiers	6,32%
Banques	5,98%
Santé	5,76%
Télécommunications	4,85%
Médias	3,78%
Énergie	3,51%
Produits et services de consommation	3,39%
Distribution	3,12%
Chimie	2,86%
Obligations d'État	1,96%
Services aux collectivités	0,34%

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique. Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

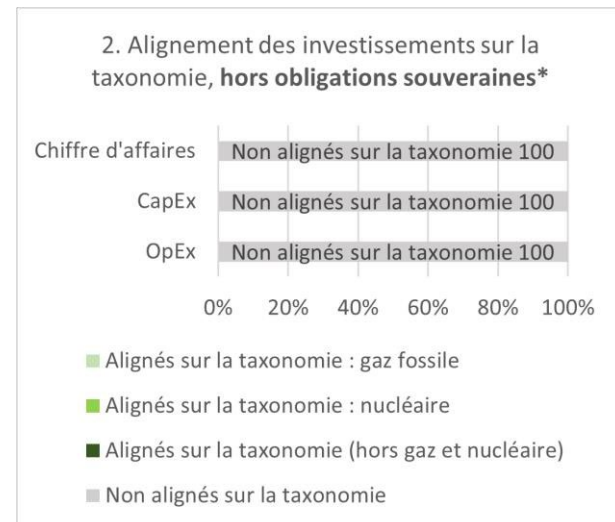
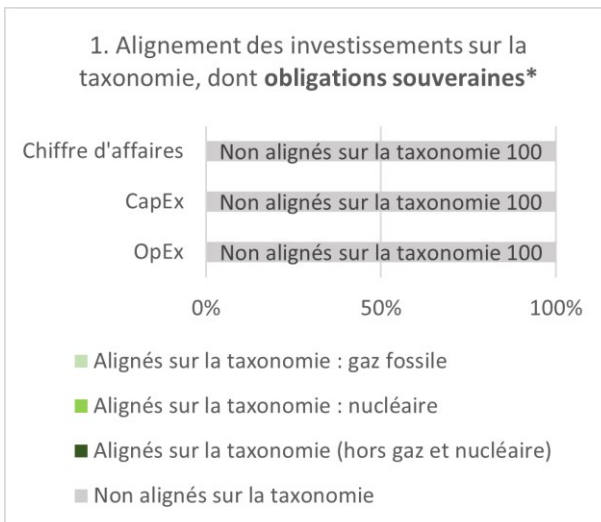
- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 96,1% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Le compartiment a investi 33,0% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a investi 12,9% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *Worst Offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Au titre de l'exercice écoulé, l'ensemble des sociétés en portefeuille affiche une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et non pas causé de préjudice important comme mentionné plus haut dans la section « DNSH ».

La contribution positive aux Objectifs du Développement Durable s'est améliorée à travers différents éléments :

- Top 10 concentré sur des sociétés avec un chiffre d'affaires qui contribue de façon importante à la transition (exemple : Schneider Electric > 80% ; Saint Gobain > 70%)
- Renforcement de sociétés étroitement liées à la transition énergétique (Schneider Electric)
- Entrées en portefeuille de sociétés à forte contribution (exemple : Dassault Systèmes >80%)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable